

## Mémoire consultation fonderie Horne de Glencore

À qui de droit,

### **Première impression:**

Étant originaire <sup>53-54</sup>, donc à l'ouest de la Fonderie, j'ai passé une grande partie de mon enfance à l'abri des émanations de celle-ci. C'est lors <sup>53-54</sup> qui s'est faite en ville, que j'ai pu vraiment y goûter... Mes connaissances de l'entreprise Minéraux Noranda se limitaient à sa mauvaise réputation auprès de la santé de ses employés. <sup>53-54</sup> avait mis en demeure Minéraux Noranda, car il se plaignait qu'un de leurs parcs à résidus miniers avait débordé sur son terrain. La compagnie l'avait dédommagé par la suite. Un accident çà peut arriver.

Malgré sa réputation, j'étais venu à la conclusion qu'elle était un bon voisin.

### **Ce qui m'a amené à m'installer dans le quartier Notre-Dame:**

En <sup>53-54</sup>, l'arrivée précipitée de mon premier enfant m'a fait prendre la décision de déménager avec ma conjointe. Celle-ci avait acquit la maison quelques années auparavant sur la <sup>53-54</sup> aux pieds de la Fonderie. Le lieu n'était pas nécessairement mon premier choix pour élever ma famille, mais je me suis dit que l'on pourrait y demeurer quelques années pour ensuite déménager. De fil en aiguille, nous y demeurons encore après avoir élevé nos <sup>53-54</sup>enfants.

### **Constataion évidente:**

En demeurant aux pieds de la Fonderie,

j'y ai constaté rapidement des répercutions vraiment désagréables; d'un environnement bruyant, aller aux poussières salissantes, en passant par les périodes de gaz et de retombées sur le matériel. Notre perception étant à ce moment que ce n'était que des répercutions sur du matériel, et ce dernier, çà se remplace. De plus, la Fonderie reconnaissait sa responsabilité et contribuait à dédommager proportionnellement le matériel endommagé. Cela a contribué à repousser notre décision de déménager.

Encore une fois, j'ai maintenu ma perception de bon voisin.

### **Risque potentiel pour la santé, mais contrôlable:**

En demeurant aux pieds de la Fonderie,

nous avons été mis au courant, par des regroupements de citoyens et la santé publique, des problèmes potentiels causés par la poussière de plomb. Après évaluation, nous avons considéré qu'en suivant toutes les recommandations et effectuant toutes les précautions, les risques devenaient acceptables, car, pour la poussière de plomb, les particules sont grosses et non volatiles, et se ramassent bien. Après deux décontaminations du terrain défrayées par la Fonderie nous nous sentions en contrôle.

Quand même un bon voisin!

### **Belle initiative, mais... :**

En demeurant aux pieds de la Fonderie,

depuis qu'ils ont construit l'Usine d'acide sulfurique, il y a eu une grande amélioration au niveau des pluies acides, et ce qui paraît le plus au yeux des citoyens, ce sont les épisodes de gaz beaucoup moins fréquents et moins longs. Par contre, là où le bât blesse, ce sont les deux prêts sans intérêt, du tiers du coût de construction chacun, venant des deux paliers de gouvernements, qui se sont transformés en subvention.

On se sent un peu floué. On se sens comme si un ami multi milliardaire, t'ayant emprunté de l'argent, avait trouvé la façon de ne pas te rembourser.

Un peu moins un si bon voisin, je me souviendrai.

### **Le doute s'installe:**

En demeurant aux pieds de la Fonderie,

un jour, nous avons appris que la Fonderie ajoute de l'arsenic dans son procédé. Contrairement à la problématique du plomb, ces particules sont beaucoup plus fines et très volatiles. Il était possible pour nous de contrôler la contamination par le plomb car elle se retrouve au sol alors que celle de l'air est beaucoup plus difficile à contrôler puisque qu'elle demeure dans l'air plus longtemps et y retourne à la moindre brise... nous avons besoin de respirer... Sous la pression publique et celle du gouvernement, la Fonderie a cessé cette pratique. Quel soulagement!

C'est encore un bon voisin, mais il faut le surveiller.

### **La goutte qui fait déborder le vase:**

Il ne faut plus demeurer à ses pieds!!!

Aujourd'hui nous apprenons que, pour remplacer l'arsenic qu'elle s'est vu contrainte d'enlever de ses procédés, la Fonderie s'approvisionne de matières premières en contenant. JE ME SENS TOUT SIMPLEMENT FLOUÉ. Nous avons besoin de respirer et ne pouvons pas retenir notre souffle durant 5 ans. La Fonderie en connaissait les conséquences et en a fait fi au détriment de la santé des populations avoisinantes.

J'ai reporté la décision de déménager du quartier en pensant que nous avions les bonnes informations pour prendre cette décision. De ce fait, j'ai peut-être gardé mes enfants dans un milieu risqué pour leur santé.

Cette activité économique fait et a fait vivre bien des gens, mais aujourd'hui elle fait le contraire, elle en tue. Elle est passée de bon voisin à tueur. Celle qui a fait naître la ville est en train de l'empoisonner.

Ce n'est plus un bon voisin.

### **J'aurais aimé être tout simplement logique dans mes demandes:**

Il ne faut plus demeurer à ses pieds!!!

J'aimerais demander aux autorités de restreindre l'entreprise à un niveau X fois moindre que la norme (exemple  $1 \text{ ng/m}^3$ ), cela aussi longtemps que la santé de la population de Rouyn-Noranda ne redevienne à des statistiques semblables au reste du Québec.

Mais je sais que, dans ce monde capitaliste, c'est utopique.

## Mes demandes:

Il ne faut plus demeurer à ses pieds!!!

Tout le monde a droit à la même chance dans la vie, donc à un environnement sain et à un air sain.

Il est impensable de ne pas parler de l'atteinte de la norme de  $3\text{ng}/\text{m}^3$  au cours de la prochaine autorisation ministérielle (5 ans), et que les nouvelles exigences s'appliquent à l'ensemble de la population de la ville de Rouyn-Noranda.

- L'atteinte de la cible intermédiaire de concentration annuelle de  $15\text{ng}/\text{m}^3$  d'arsenic dans l'air d'ici un an. Considérant qu'il s'agit de la seule cible sécuritaire pour les populations vivant à proximité de la Fonderie.

- Toujours concernant l'arsenic : l'atteinte de la norme provinciale de  $3\text{ng}/\text{m}^3$  par la Fonderie Horne au plus tard d'ici cinq ans. Nous avons droit à la même qualité d'air que partout ailleurs au Québec. C'est une question de santé et de justice.

- L'atteinte des normes provinciales pour les autres métaux (plomb, cadmium, nickel, etc.) dès la première année de l'autorisation ministérielle débutant en novembre 2022.

– Que des cibles maximales aux 8 heures soient identifiées par la santé publique. Une moyenne journalière cache des pics, il faut des mesures tous les jours et aux périodes concernées.

- La décontamination des sols dans tous les secteurs de la ville de Rouyn-Noranda qui ont été contaminés, d'ici 1 an. Si les normes de la qualité de l'air sont respectées à l'avenir, il s'agira des derniers travaux de ce genre que l'entreprise aura à faire.

- L'ajout de stations de mesures de la qualité de l'air sur tout le tour de la Fonderie (sur 360 degrés) avec des mesures journalières indépendantes.

- La surveillance de tous les métaux et contaminants au potentiel cancérigène ou nocif pour la santé (entre autres : arsenic, plomb, cadmium, nickel, particules fines, antimoine, chrome, etc.)

- Le suivi des particules fines (PM<sub>2,5</sub>) afin de s'assurer du respect des normes en vigueur.

- Des études de biosurveillance de suivi pour l'exposition aux métaux et contaminants pour l'ensemble de la population de Rouyn-Noranda.

- L'accès public et gratuit aux données d'échantillonnage environnemental de la fonderie Horne de Glencore.

Je suis en désaccord avec le projet de renouvellement de l'autorisation ministérielle de Glencore. Cela ne protégera pas ma santé et celle des miens.

Techniquement, cela semble difficile à atteindre, mais techniquement aussi je crois que c'est possible par de la production intermittente, par la modification des intrants en utilisant des matières premières moins complexes, par la modification du produit fini moins raffiné et, finalement, si nécessaire, par l'éloignement des populations.

Le bon voisinage ça commence par le respect de l' INTÉGRITÉ!

Nom : 53-54

Adresse : 53-54

Code postal : 53-54

Adresse courriel : 53-54

Le 19 octobre 2022

-----

c.c. Ville de Rouyn-Noranda

c.c. Député Daniel Bernard